



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/619
8 juillet 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

514ème séance plénière

PC Journal No 514, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 619
PROJETS VISANT A AIDER LA BIELORUSSIE A RESOUDRE
DES PROBLEMES RELATIFS AUX ARMES LEGERES
ET DE PETIT CALIBRE

Le Conseil permanent,

Agissant conformément à sa Décision No 535 et à la Décision No 15/02 du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Tenant compte du Rapport sur la visite d'évaluation initiale de l'OSCE concernant les armes légères et de petit calibre (ALPC), effectuée en Biélorussie du 26 au 29 avril 2004 (FSC.GAL/55/04), ainsi que des informations supplémentaires fournies par la délégation biélorusse (FSC.DEL/243/04) en réponse aux recommandations qui figurent dans ledit Rapport,

Décide :

D'admettre la conclusion de l'équipe d'évaluation selon laquelle la Biélorussie pourra tirer profit d'une assistance pour la destruction des ALPC et l'amélioration de la sécurité et de la gestion des stocks,

De commercer, sur la base de l'évaluation initiale et des recommandations formulées dans le Rapport, à élaborer des projets spéciaux sur les ALPC pour la Biélorussie,

D'établir, sous la direction du CPC, une équipe d'experts en ALPC qui élaborera, en étroite coordination avec le gouvernement qui en fait la demande, un plan détaillé de projet pour remédier aux problèmes identifiés,

D'encourager les Etats participants à proposer leurs candidats pour l'équipe d'experts et/ou à faire part de leur intention de contribuer à la mise en oeuvre du plan de projet,

Prie le Forum pour la coopération en matière de sécurité d'assurer le suivi de l'élaboration du plan de projet.